13 mai - Décret n° 2003-166/PR portant nomination du Directeur de Cabinet du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération.....

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

LOIS, ORDONNANCES, DECRETS ARRETES ET DECISIONS

DECRETS

DECRET N° 2003-162/PR du 13 mai 2003 portant ouverture et clôture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation après avis de la Commission Electorale Nationale Indépendante;

Vu la Constitution du 14 octobre 1992 ;

Vu la Loi 2000-007 du 5 avril 2000 portant code électoral, modifié par la loi n° 2002-001 du 12 mars 2002 et par la loi n° 2003-01 du 7 février

2003 notamment en son article 177;

Vu le Décret 2002-130 du 3 décembre 2002 portant composition du gouvernement :

Vu le décret n° 2003-152 du 10 avril 2003 portant convocation du corps électoral pour l'élection présidentielle ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE:

Article premier: La date d'ouverture de la campagne électorale pour l'élection présidentielle est fixée au vendredi 16 mai 2003 à zéro heure.

Art. 2 : La campagne électorale prend fin le vendredi 30 mai 2003 à minuit.

Art. 3 : Le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 13 Mai 2003

Le Premier Ministre Koffi SAMA

Le ministre de L'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation Chef d'Escadron Akila-Esso BOKO

> Le Président de la République Gnassingbé EYADEMA